



Défaut de fabrication sur une voiture

Par **pix41**, le **14/10/2013** à **13:18**

Bonjour,rnrnAvant tout veuillez m'excuser si mon sujet n'est au bon endroit [smile9]rnrnJ'ai un petit soucis, j'ai acheté un voiture en juin 2010 (seat Ibiza pack sport 5portes 1.4l tdi), suite à des problèmes d'argent l'année passée, j'ai voulue la revendre mais ma mère ne voulant pas que je me retrouve sans rien m'a proposée de me la racheter comme ça j'avais toujours un véhicule pour me déplacer, elle aussi et je conservais mon bonus à mon assurance. Il y a un mois, la voiture s'est tout simplement arrêtée sur la route, du coup elle a été remorquée au garage, ne trouvant pas la panne ils ont démontés et le verdict est tombé : rupture de la chaine de pompe à huile en plusieurs morceaux dont certains sont remontés dans le moteur et ça l'a tout simplement cassé. Facture de plus de 6 000€ car le moteur complet est à changer avec la chaine etc etc. Pour le garage, la chaine de pompe à huile n'étant pas une pièce d'usure, cela n'aurait jamais dû se produire (elle n'a que 92 000Km). Sur internet j'ai pu trouver d'autres personnes à qui s'est arriver donc ça renforce ma pensée que c'est le constructeur qui est responsable. Je ne sais pas du tout comment faire car la voiture est du coup au nom de ma mère mais c'est moi qui paye l'assurance. Je ne sais pas vers qui me retourner, mon assurance m'a dit que je devais contacter l'ancien vendeur pour vice cachés non visible lors de la vente, mais vu que c'est moi l'ancien vendeur comment cela se passe..? Je sais vraiment pas quelle procédure suivre car je ne peux vraiment pas me permettre de payer la somme demandée par le garage pour un problème qui en plus vient directement de la fabrication.rnrnCordialement.